

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUILLET 2024

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 11 juillet 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 4 juillet 2024.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Christine BESOMBE-JOLLY, Jean-Louis DA COSTA, CHABOD Dimitri, Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Colette CHAPUIS.

Absente excusée : Pascale ROUX

Absent : Laurent BAILLY

Pouvoir de Pascale ROUX à Laurent GARCIA,

Secrétaire de séance : Christine BESOMBE-JOLLY

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

Ajout à l'ordre du jour : Convention cadre unique avec le Centre de Gestion 70

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS :

M. le Maire expose que de nouveaux administrés ont plaidé pour une nouvelle campagne de stérilisation de chats errants. Une demande de subventions a été faite auprès de la fondation Brigitte Bardot qui prendrait en charge 8 chats. Le conseil municipal est sollicité pour savoir s'il envisagerait cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette nouvelle action à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION:

M. le Maire explique que dans le cadre de la campagne de stérilisation de chats errants et du prêt des trappes par l'association Chat'pristi, il serait légitime de verser à cette association une subvention qui par ailleurs en a fait la demande le 25 avril dernier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 100€ à l'association Chat'Pristi.

CONVENTION CADRE UNIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAÔNE :

M. le Maire explique qu'il désire faire évaluer le besoin effectif en heures des postes du périscolaire suite aux différentes remarques des remplaçants. N'étant pas en capacité de le faire, M. le Maire délèguerait le centre de gestion de Haute-Saône (CDG70) pour réaliser une étude objective de la situation.

Dans ce cadre, et celui d'un remaniement du fonctionnement du centre de gestion, ce dernier nous demande de délibérer en faveur d'une convention cadre unique de 3 ans, pour l'ensemble des services qu'il propose (auparavant il existait une convention spécifique pour chaque pôle d'intervention). M. le Maire invite donc le conseil municipal à adhérer à cette convention cadre unique, (financée à 0.11% de la masse salariale) afin de pouvoir disposer de l'ensemble des services proposés par le CDG70. Cette démarche est acceptée à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EMBELLISSEMENT :

Mme Tartrat présente les différents devis demandés à l'entreprise Gonget pour l'aménagement paysagiste du centre bourg.

Après discussion, il est décidé de valider les travaux suivants : mise en place de barrière et portillon sur l'aire de jeux, plantation de cyprès autour de l'église, plantation de 2 prunus devant le monument aux morts, ravalement de la façade du mur de l'école et nettoyage du muret d'enceinte de l'aire de jeux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Acquisition de parcelles de trottoirs dans le cadre de la vente d'un bien immobilier ;
- Acquisition de la parcelle rue du coteau fleuri à la mairie de Gray en cours ;
- Réflexion à mener sur l'application de pénalités de retard au périscolaire ;
- Point sur les travaux : travaux cimetière commandés ; climatisation au secrétariat de mairie posée ; menuiseries des vestiaires du stade changées et coffret électrique repeint, changement du filet de foot côté rue ; changement de photocopieur effectué ; achat des panneaux de signalisation, des vitrines d'affichage et de la table de cantine.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



FERMETURE DU SECRETARIAT DU 29 JUILLET AU 11 AOUT